

## Décrets

Gouvernement du Québec

### Décret 88-2000, 2 février 2000

CONCERNANT le renouvellement de l'engagement à contrat de madame Léa Cousineau comme sous-ministre associée au ministère de la Justice, chargée du Secrétariat à la condition féminine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Léa Cousineau soit engagée de nouveau à contrat comme sous-ministre associée au ministère de la Justice, chargée du Secrétariat à la condition féminine, pour une période de trois ans à compter du 6 mai 2000, au salaire annuel de 101 946 \$;

QUE les conditions d'emploi annexées au décret numéro 297-97 du 12 mars 1997 et ses modifications subséquentes continuent de s'appliquer à madame Léa Cousineau pour la période s'échelonnant du 6 mai 2000 au 5 mai 2003, à l'exception du premier alinéa de l'article 3.1, et que ces conditions d'emploi soient modifiées en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet le 6 mai 2000.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

33533

Gouvernement du Québec

### Décret 89-2000, 2 février 2000

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Camille Limoges comme sous-ministre du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Camille Limoges, membre et président du Conseil de la science et de la technologie, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, pour une période de trois ans à compter du 7 février 2000, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

### Contrat d'engagement de monsieur Camille Limoges comme sous-ministre du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

#### 1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Camille Limoges, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ci-après le ministère.

À titre de sous-ministre, monsieur Limoges est chargé de l'administration des affaires du ministère dans le cadre des lois, des règlements et des politiques.

Monsieur Limoges exerce, à l'égard du personnel du ministère, les pouvoirs que la Loi sur la fonction publique confère à un sous-ministre.

Monsieur Limoges exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

#### 2. DURÉE

Le présent engagement commence le 7 février 2000 pour se terminer le 6 février 2003, sous réserve des dispositions de l'article 5.